

Date de révision 19-déc.-2025

Numéro de révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 128047

Numéro du fiche de données de sécurité 128047

Nom du produit KRATON FG POLYMERS (SEBS MALEATED) TALC DUSTED

Autres moyens d'identification

Reach Registration Notes Ce produit n'est pas classé comme dangereux, les informations contenues dans cette fiche technique sont données à titre indicatif uniquement.

Synonymes KRATON FG 1901, KRATON FG 1924, KRATON FG 1929

Informations complémentaires sur le produit Exemples de suffixes GT

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Utilisation industrielle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
FRA
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008
Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé

Mentions de danger

Non classé

EUH208 - Contient MALEIC ANHYDRIDE Peut produire une réaction allergique.

Mentions de danger spécifiques de l'UE EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers

Les poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les charges statiques générées par le vidage de l'emballage dans ou à proximité de vapeurs inflammables peuvent provoquer un incendie instantané. Lorsqu'elle est en suspension dans l'air, la poussière peut présenter un risque d'explosion.

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
STYRENE-ETHYLENE/BUTYLENE-STYRENE POLYMER (SEBS) 66070-58-4	99 - < 100 %	Aucune donnée disponible	-	Non classé	-	-	-
HYDRATED MAGNESIUM SILICATE 14807-96-6	0,1 - 0,3 %	Aucune donnée disponible	238-877-9	Non classé	-	-	-
MALEIC ANHYDRIDE 108-31-6	<= 0.3 %	Aucune donnée disponible	203-571-6 (607-096-00-9)	Skin Corr. 1B (H314) Skin Sens. 1A (H317) STOT RE 1 (H372) Resp. Sens. 1 (H334) Acute Tox. 4 (H302)	Skin Sens. 1A :: C>=0.001%	-	-

				Eye Dam. 1 (H318)			
--	--	--	--	----------------------	--	--	--

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
HYDRATED MAGNESIUM SILICATE 14807-96-6	> 5000 mg/kg (Rat)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
MALEIC ANHYDRIDE 108-31-6	235	2620	0.16	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Consulter un médecin en cas de symptômes. Le personnel de premiers secours doit porter un équipement de protection approprié lors de tout sauvetage.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas de brûlure par contact avec un matériau chaud, le matériau fondu adhérent à la peau doit être refroidi le plus rapidement possible avec de l'eau et consulter un médecin pour éliminer le matériau adhérent et traiter la brûlure. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Le produit contient une substance allergène qui, chez les personnes prédisposées, peut provoquer une réaction allergique. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
------------------	---

	L'exposition peut provoquer une irritation, des rougeurs ou une gêne temporaires.
Inhalation	L'inhalation de vapeurs/fumées générées par le chauffage de ce produit peut provoquer une irritation respiratoire accompagnée d'une gêne au niveau de la gorge, de toux ou de difficultés respiratoires. L'inhalation de poussières peut provoquer une irritation respiratoire.
Yeux	Les particules solides piégées derrière la paupière peuvent provoquer des dommages abrasifs. Le contact avec le produit à des températures supérieures à l'ambiante peut provoquer des brûlures thermiques.
Cutané(e)	Le contact avec le produit à des températures supérieures à l'ambiante peut provoquer des brûlures thermiques.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Jet d'eau. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Les poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les charges statiques générées par le vidage de l'emballage dans ou à proximité de vapeurs inflammables peuvent provoquer un incendie instantané.
--	---

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Hydrocarbures de faible poids moléculaire.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Évitez d'inhaler les fumées du produit en fusion. Éviter le contact avec des matières chaudes. En cas de déversements, méfiez-vous des sols et surfaces glissants. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Enlever le produit répandu avec un aspirateur. Si ce n'est pas possible, recueillir le produit renversé avec une pelle, un balai ou un outil similaire. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Le produit est non miscible à l'eau et se répandra à la surface de l'eau. Tentez de récupérer le produit gratuit.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Éviter toute génération de poussières. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage antidéflagrant. L'électricité statique et la formation d'étincelles doivent être évitées. Mettre au sol le conteneur et l'équipement de transfert afin d'éliminer les étincelles électrostatiques. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Étant donné que les contenants vidés conservent des résidus de produit, suivez toutes les mises en garde figurant sur la fiche de données de sécurité et l'étiquette, même après que le contenant soit vide. Maintenir une surveillance incendie si le matériau atteint 280 °C (536 °F).

Remarques générales en matière d'hygiène S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver à l'intérieur. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ce matériau peut accumuler une charge statique qui peut provoquer des étincelles et devenir une source d'inflammation. Prévenez l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de liaison et de mise à la terre courantes. Variations extrêmes de température et lumière du jour directe. Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver à température ambiante et pression atmosphérique. Éviter toute génération de poussières. Manipuler tout emballage et récipient avec précaution pour minimiser les déversements. Voir la section 10 pour plus d'informations. Ne pas entreposer à l'extérieur. Des précautions doivent être prises lors du stockage et de la manipulation de ce produit. Outre la nature spécifique du produit polymère, des conditions telles que l'humidité, l'ensoleillement et la température ont une influence sur la façon dont le produit se comporte pendant le stockage et la manipulation. Une attention particulière doit être portée pour éviter tout empilage inapproprié de sacs palettisés ou d'autres unités d'emballage. En effet, les produits polymères peuvent être dimensionnellement instables dans certaines conditions. N'empilez pas de conteneurs intermédiaires souples pour vrac (FIBC) ou de

sacs palettisés. Éviter le stockage sous pression ou à des températures élevées pour minimiser l'aggrégation de particules.

Classe d'entreposage (TRGS 510) Indéterminé(e)(s).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
MALEIC ANHYDRIDE 108-31-6	-	STEL: 1 mg/m ³ All+

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
HYDRATED MAGNESIUM SILICATE 14807-96-6	-	43.2 mg/kg [4] [6] 4.54 mg/cm ² [5] [6]	2.16 mg/m ³ [4] [6] 2.16 mg/m ³ [4] [7] 3.6 mg/m ³ [5] [6] 3.6 mg/m ³ [5] [7]
MALEIC ANHYDRIDE 108-31-6	-	-	0.081mg/m ³ [4] [6] 0.081mg/m ³ [5] [6] 0.2 mg/m ³ [4] [7] 0.2 mg/m ³ [5] [7]

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.
[7] À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible

Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
HYDRATED MAGNESIUM SILICATE 14807-96-6	160 mg/kg [4] [6] 160 mg/kg [4] [7]	21.6 mg/kg [4] [6] 2.27 mg/cm ² [5] [6]	1.08 mg/m ³ [4] [6] 1.08 mg/m ³ [4] [7] 1.8 mg/m ³ [5] [6] 1.8 mg/m ³ [5] [7]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
HYDRATED MAGNESIUM SILICATE 14807-96-6	597.97 mg/L	597.97 mg/L	141.26 mg/L	141.26 mg/L	10 mg/m ³
MALEIC ANHYDRIDE 108-31-6	0.038 mg/l	0.379 mg/l	0.004 mg/l	0.038 mg/l	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
HYDRATED MAGNESIUM SILICATE 14807-96-6	31.33 mg/kg	3.13 mg/kg	-	-	-
MALEIC ANHYDRIDE 108-31-6	0.296 mg/kg	0.03 mg/kg	44.6 mg/l	0.037 mg/kg	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Aucune information disponible.

**Équipement de protection
individuelle**

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN ISO 16321-1. Portez un écran facial lorsque vous travaillez avec des matériaux en fusion.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Pour les produits en fusion, utilisez tout type de gants isolants thermiques en caoutchouc et autres vêtements nécessaires pour vous protéger des brûlures thermiques.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

Protection respiratoire

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

**Remarques générales en matière
d'hygiène**

S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la

Les émissions provenant de la ventilation ou des équipements de travail doivent être

protection de l'environnement	vérifiées pour garantir qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.
-------------------------------	---

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect	Granulés denses
Couleur	jaune
Odeur	Âcre
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation		Aucune information disponible.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition		Aucune information disponible.
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Point d'éclair		Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible.
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH		Aucune information disponible.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique		Aucune information disponible.
Viscosité dynamique		Aucune information disponible.
Hydrosolubilité		Aucune information disponible.
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		Aucune information disponible.
Pression de vapeur		Aucune information disponible.
Densité relative	≥ 0.88 - ≤ 0.95	@ 20 °C.
Masse volumique apparente		Aucune information disponible
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		Aucune information disponible.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Risque d'auto-échauffement et d'auto-inflammation en cas d'exposition prolongée à des températures élevées.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Éviter toute génération de poussières. Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts. Acides forts. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Hydrocarbures de faible poids moléculaire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation L'inhalation de vapeurs/fumées générées par le chauffage de ce produit peut provoquer une irritation respiratoire accompagnée d'une gêne au niveau de la gorge, de toux ou de difficultés respiratoires. L'inhalation de poussières peut provoquer une irritation respiratoire.

Contact oculaire Les particules solides piégées derrière la paupière peuvent provoquer des dommages abrasifs. Peut provoquer une légère irritation des yeux. Le contact avec le produit à des températures supérieures à l'ambiante peut provoquer des brûlures thermiques.

Contact avec la peau Le produit contient une substance allergène qui, chez les personnes prédisposées, peut provoquer une réaction allergique. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Le contact avec le produit à des températures supérieures à l'ambiante peut provoquer des brûlures thermiques.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Il est peu probable que l'ingestion soit la principale voie d'exposition professionnelle.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes L'exposition peut provoquer une irritation, des rougeurs ou une gêne temporaires.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
HYDRATED MAGNESIUM SILICATE	> 5000 mg/kg (Rat)	-	-
MALEIC ANHYDRIDE	= 1090 mg/kg (Rat)	= 2620 mg/kg (Rabbit)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Non irritant pendant l'utilisation normale. Le contact avec le produit à des températures supérieures à l'ambiante peut provoquer des brûlures thermiques.

STYRENE-ETHYLENE/BUTYLENE-STYRENE POLYMER (SEBS) (66070-58-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	Cutané(e)			non irritant

MALEIC ANHYDRIDE (108-31-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)			Provoque une irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Les particules solides piégées derrière la paupière peuvent provoquer des dommages abrasifs,. Peut provoquer une légère irritation des yeux. Le contact avec le produit à des températures supérieures à l'ambiante peut provoquer des brûlures thermiques.

MALEIC ANHYDRIDE (108-31-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	œil			Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Le produit contient une petite quantité d'une substance allergène qui, chez les personnes prédisposées, peut provoquer une réaction allergique par contact avec la peau. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Non sensibilisant respiratoire.

STYRENE-ETHYLENE/BUTYLENE-STYRENE POLYMER (SEBS) (66070-58-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
Test de maximisation sur le cobaye (GPMT)	Cobaye	Cutané(e)	Négatif

HYDRATED MAGNESIUM SILICATE (14807-96-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE 406	Cobaye	Cutané(e)	Non classé
	Rat	Inhalation	Non classé

MALEIC ANHYDRIDE (108-31-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	résultats pour l'humain	Inhalation	Sensibilisant
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	Sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Informations sur les composants

STYRENE-ETHYLENE/BUTYLENE-STYRENE POLYMER (SEBS) (66070-58-4)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro <i>S. typhimurium</i>	Négatif

HYDRATED MAGNESIUM SILICATE (14807-96-6)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE 473 OCDE 471 OCDE 478		Non classé

MALEIC ANHYDRIDE (108-31-6)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vivo	Non mutagène
	in vitro	Les études de toxicité génétique in vitro se sont révélées négatives dans certains cas et positives dans d'autres.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Informations sur les composants

HYDRATED MAGNESIUM SILICATE (14807-96-6)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE 453	Rat	Non classé

Toxicité pour la reproduction Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction.

HYDRATED MAGNESIUM SILICATE (14807-96-6)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE 416	Lapin	Non classé

MALEIC ANHYDRIDE (108-31-6)

Méthode	Espèce	Résultats
	Rat	NOAEL 55 mg/kg/day Négatif
	Rat	NOAEL 55 mg/kg/day Négatif
	Rat	NOAEL 140 mg/kg/day Négatif

STOT - exposition unique Non classé.

STOT - exposition répétée Non classé.

HYDRATED MAGNESIUM SILICATE (14807-96-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE 452	Rat	Oral(e)	> 100 mg/kg pc/jour	90 jours	NOAEL Non classé
OCDE 412	Rat	Inhalation Poussières/brouillards	> 0.018 mg/l/6 h/jour	28 jours	CSENO Non classé

MALEIC ANHYDRIDE (108-31-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Danger par aspiration Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

STYRENE-ETHYLENE/BUTYLENE-STYRENE POLYMER (SEBS) (66070-58-4)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Poisson Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 1000 mg/L	96 heures	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

MALEIC ANHYDRIDE (108-31-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301E : Biodégradabilité facile : Essai de « screening » modifié de l'OCDE (TG 301 E)	7 jours	98% Biodégradation	Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
HYDRATED MAGNESIUM SILICATE	-9.4
MALEIC ANHYDRIDE	-2.61

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
HYDRATED MAGNESIUM SILICATE	La substance n'est pas PBT/vPvB
MALEIC ANHYDRIDE	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement Non
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement Non
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
HYDRATED MAGNESIUM SILICATE 14807-96-6	RG 25
MALEIC ANHYDRIDE 108-31-6	RG 66

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).
Réglementation Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil.

Concentration de microparticules de polymère synthétique dans la substance ou le mélange : voir

section 3

Nom générique du polymère : 3901 Polymères d'éthylène.

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
MALEIC ANHYDRIDE - 108-31-6	75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
HYDRATED MAGNESIUM SILICATE - 14807-96-6	Agent phytosanitaire

Inventaires internationaux

TSCA

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

DSL/NDL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

KECI

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

NZIoC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »
+ Sensibilisants
Remarque sur la révision *** Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
Agence de protection de l'environnement des États-Unis
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Préparée par Lisa Bland
Préparée par

Date de révision 19-déc.-2025

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité